

Le 27 octobre 2026

Communiqué de presse

Sécheresse dans la Manche : une amélioration notable, mais une vigilance toujours nécessaire

Les pluies de ces dix derniers jours ont permis aux cours d'eau du département de retrouver un débit satisfaisant. Au vu de cette amélioration, l'ensemble de la Manche repasse en niveau de vigilance, et les mesures de restriction des usages de l'eau sont levées par arrêté préfectoral du 27 octobre. Seules demeurent des mesures d'incitation et de sensibilisation.

Des ressources en eau qui ne sont pas encore sécurisées

Cette évolution ne traduit pas un retour à la normale. Plusieurs indicateurs restent préoccupants :

- le niveau des nappes phréatiques n'est pas encore remonté à un niveau suffisant ;
- le barrage du Gast n'est rempli qu'à 30 % de sa capacité ;
- les prévisions de précipitations pour les prochains jours sont en forte baisse.

Les services de l'État, en lien avec les acteurs concernés, continuent de suivre étroitement l'évolution de la situation hydrologique et de la ressource en eau.

Maintenir les efforts de sobriété

La levée des restrictions ne doit pas conduire à relâcher la vigilance. Les pluies récentes ne suffisent pas à compenser le déficit accumulé depuis plusieurs mois, et la recharge des nappes souterraines reste insuffisante.

Le préfet appelle donc chacun, particuliers comme professionnels (agriculteurs, industriels, collectivités), à poursuivre ses efforts pour limiter sa consommation d'eau, en privilégiant notamment :

- l'arrosage des jardins et espaces verts aux heures les plus fraîches, et en quantité raisonnée ;
- la récupération des eaux de pluie ;
- la chasse aux fuites et aux consommations inutiles ;
- l'optimisation des usages professionnels de l'eau.

L'automne et l'hiver seront déterminants

C'est la recharge effective des nappes au cours de l'automne et de l'hiver qui conditionnera l'approvisionnement en eau l'année prochaine. La situation pourra donc évoluer en fonction de la pluviométrie des prochains mois, et de nouvelles mesures pourront être prises si nécessaire.

Contact presse : pref-presse@manche.gouv.fr